

Compte-rendu #32 - Séance du 7 février 2023

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Question du député Martin Casier (PS) :

« Évolution du taux d'encadrement dans l'enseignement supérieur »

La CGSP-Enseignement-Recherche a récemment alerté sur la **chute du taux d'encadrement des étudiantes et étudiants** à l'ULB, ayant une incidence sur les conditions d'enseignement et sur la qualité de celui-ci. Cet aspect est lié aux choix posés à et poser dans le cadre du refinancement de l'enseignement supérieur.

Ces constats sont-ils partagés dans les autres universités, voire dans les hautes écoles et écoles supérieures des arts ? ? **Ne faudrait-il pas réfléchir à des normes légales d'encadrement minimales à respecter pour un enseignement de qualité ?** Des conditions d'utilisation des financements pourraient-elles contraindre les établissements à travailler spécifiquement sur le taux d'encadrement ?

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

La croissance de la population au sein de l'enseignement supérieur en FWB est effectivement « un défi majeur » pour l'ensemble du secteur. Selon les données du CRef (Conseil des Recteurs des universités francophones), le nombre d'inscription a encore augmenté de plus de 8% entre 2018 et 2022. **La ministre rappelle les efforts constants du gouvernement de la FWB pour refinancer structurellement l'enseignement supérieur : 30 millions d'euros seront même ajoutés, d'ici la fin de la législature, aux 50 millions déjà prévus initialement par les partis de la majorité. Cet important investissement « cible deux priorités pour les universités: la rénovation et l'entretien des infrastructures d'une part, et le renforcement des moyens d'encadrement d'autre part, avec une attention particulière à l'aide à la réussite et à l'encadrement des étudiants qui entrent dans l'enseignement supérieur.**

À titre d'illustration pour le budget 2023, le renforcement des allocations globales des universités et des hautes écoles de 20 millions d'euros initiés en 2022 a été pérennisé. Ensuite,



5,6 millions d'euros supplémentaires ont été injectés dans les allocations globales des hautes écoles et 2,26 millions d'euros sont venus renforcer les allocations d'aide à la réussite des universités. Enfin, 6,9 millions d'euros ont été dégagés pour permettre les investissements dans les infrastructures universitaires afin de faire face à la croissance de la population étudiante. La préoccupation du taux d'encadrement et de la bonne utilisation des deniers publics guide ma réflexion quant aux décisions d'octroi de nouvelles habilitations.

Enfin, **concernant les normes d'encadrement, je rappelle qu'il faut éviter les raisonnements trop simplistes sur le sujet puisque le fonctionnement de l'enseignement supérieur ne peut être assimilé à l'enseignement secondaire. En ce qui concerne les hautes écoles et les ESA, le décret "Paysage" prévoit la fermeture des formations de type court dont l'attractivité est trop faible. Ce mécanisme n'existe pas au sein des universités.**

Le CRef s'est longuement penché sur cette question lors des réflexions sur le refinancement des universités. Les petites filières identifiées en Fédération Wallonie-Bruxelles résultent davantage de spécialités que de programmes complets. Pour la plupart de ces formations, il est possible d'identifier des formations proches au sein de l'institution qui justifient des économies d'échelle réalisées sur ces programmes, que ce soit via l'échange de cours entre les facultés ou des spécificités de recherche. Je pense par exemple aux enseignants dans certaines filières dont les cours constituent des cours d'ouverture dans d'autres domaines.

Ainsi, **tout mécanisme qui vise à décourager les petites filières via leur suppression, une sous-pondération dans le financement ou un bonus au rapprochement n'aurait que peu d'effet sur le financement global des établissements du fait de la taille de ces filières.** Par exemple, un bonus au rapprochement de deux petites filières pourrait générer in fine un surcroît de financement pour les petites filières si la formation issue de ce rapprochement reste petite.

Enfin, le corollaire de la norme d'encadrement que vous semblez soutenir est le fonctionnement en enveloppe ouverte du financement des établissements. Je dois dire que nous pouvons l'appeler de nos vœux et certains acteurs le font. Toutefois, **le contexte financier délicat de la Fédération Wallonie-Bruxelles devra inévitablement être pris en considération.** »

Réponse du député :

« [N]ous ne nous en sortons pas tant que nous ne nous affranchissons pas de l'enveloppe fermée attribuée à l'enseignement supérieur. La réalité du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est ce qu'elle est et je comprends que nous ayons la responsabilité d'atteindre l'équilibre financier, mais notre horizon politique devrait être la sortie de cette enveloppe fermée. **Nous devons progresser vers un financement adapté au nombre d'étudiants inscrits plutôt que d'être contraints par une enveloppe fixée indépendamment de ce nombre. Un tel horizon politique est essentiel.**

Pour le reste, il est vrai que nous avons assisté à une forte augmentation du nombre d'étudiants, mais le problème principal pointé par la CGSP Enseignement-Recherche de l'ULB est qu'au-delà de cette augmentation du nombre d'étudiants, les choix de l'affectation du refinancement posent question au sein de l'institution. Même si mon cas personnel n'est évidemment pas une vérité statistique, je peux vous en parler pour illustrer ce propos. En tant qu'assistant, il y a cinq ans, je donnais des séances de travaux pratiques en laboratoire à des groupes d'une vingtaine d'étudiants. Je pouvais alors encadrer correctement ces travaux en laboratoire et ceux-ci étaient utiles aux étudiants. Aujourd'hui, je donne les mêmes séances de travaux pratiques à des groupes de 40 à 50 étudiants. Dans certaines filières, nous avons même dû diviser les heures de laboratoire en deux parce qu'il était impératif de diviser les groupes d'étudiants en deux et que nous n'avons plus assez d'encadrement. Voilà la réalité de terrain, indépendamment des efforts réalisés par le gouvernement. Les travaux pratiques

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



des formations vont tout simplement être réduits, alors que ceux-ci sont souvent le meilleur moyen pour les étudiants de mettre leurs connaissances en pratique. **Malgré l'effort considérable du gouvernement, il y a donc un fossé entre le refinancement de l'enseignement supérieur et la réalité du terrain.**

Je voudrais vous encourager, Madame la Ministre, à vous assurer que les refinancements accordés parviennent bien là où ils le doivent. N'hésitez pas à mandater vos commissaires et délégués du gouvernement pour qu'ils s'assurent que les deniers publics sont utilisés aux fins pour lesquelles ils ont été dégagés, car leur utilisation pose encore question dans certains établissements. Ce contrôle vaut la peine d'être effectué avec les délégués au budget des institutions concernées.

Plus largement, je pense que nous gagnerions à mieux orienter le refinancement de l'enseignement supérieur. Il faut que des choix politiques soient posés au nom de l'intérêt collectif et pas au nom des intérêts particuliers de certaines institutions. Même si la volonté de régler les problèmes particuliers de certaines institutions est légitime, nous pourrions préciser davantage ce qui fait partie ou non des priorités politiques du Parlement et du gouvernement. »

2. Question du député Laurent Agache (Ecolo) :

[« Bilan de la septième Journée de la recherche »](#)

« Le 6 décembre 2022 s'est déroulée la septième édition de la Journée de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles. **Cette journée a pour objectif de stimuler et de renforcer les liens entre les centres de recherches universitaires et les centres d'activités de l'administration** qui ont des missions de recherches et d'études. Le but est aussi de **promouvoir le travail des jeunes chercheurs** en leur donnant plus de visibilité au sein de l'administration. Il s'agit aussi d'**aborder les possibilités en termes de recherches grâce aux filières doctorales et aux possibilités de carrière après l'obtention de ce type de diplômes.** Un autre but est de **promouvoir la communication des travaux de recherche vers le grand public.** À cet effet, la vulgarisation des recherches menées est primordiale. »

Quel bilan la ministre retire-t-elle de cette Journée ? D'autres initiatives permettent-elles ce travail de vulgarisation des travaux de recherche auprès du grand public ? Par ailleurs, tous les prix ont été remis à des femmes : quelles sont les explications à ce constat ?

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

Cette Journée de la recherche a pour but de donner de la visibilité aux résultats des études menées par les différents observatoires logés au sein du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, ainsi, faire en sorte qu'ils soient exploités dans le cadre de recherches.

Bien que très utile, cette journée est assez limitée en termes de domaines de recherche concernés. D'autres initiatives sont évidemment soutenues, comme la vulgarisation dans le cadre des Science, technology, engineering, arts and mathematics (STEAM), le soutien au Centre de recherche et d'information socio politiques (CRISP) pour ce qui concerne l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux ou encore le soutien à des ASBL

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



comme le Centre international de recherche et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC) ou encore l'Association belge des sciences politiques (ABSP).

Le fait que les prix ont tous été remis à des lauréates reflète la présence majoritaire de femmes dans les filières de Sciences Humaines et Sociales (plus de 71%), alors qu'elles représentent en moyenne 20% de la population étudiante dans les filières STEAM – moins de 10% pour ce qui touche au numérique.

Au niveau de la carrière académique, la présence de femmes diminue au fil de la hiérarchie. « Ceci est dû en grande partie au fait que les femmes ne postulent pas alors qu'elles ont un taux de réussite égal ou légèrement supérieur à celui des hommes lors de sélection. Le Comité femmes et sciences (CF&S) a été créé pour étudier les causes de ces déséquilibres et il me fait régulièrement des recommandations que je m'efforce de mettre en œuvre. Dans ce cadre, j'ai soutenu la création du Prix de la recherche du CF&S qui a pour objectif de valoriser et de stimuler les travaux de recherche menés dans les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui intègre les questions de genre. La thématique de cette année était "Genre et environnement". Le prix sera remis cette année lors de la Journée internationale des femmes et des filles de sciences, organisée par le CF&S ce vendredi 17 février. Le FNRS accorde également une attention particulière à cette question. »

Réponse du député :

Le député se réjouit de toutes ces initiatives existantes en matière de vulgarisation. Il souligne également la grande qualité de l'émission « Les Éclaireurs », diffusée sur les ondes radio de la RTBF, et dans laquelle des chercheurs et chercheuses viennent expliquer leurs recherches.

3. Question du député Rodrigue Demeuse (Ecolo) :

[« Conditions de séjour pour les doctorants »](#)

« Dans certains cas, l'application de la législation fédérale relative à l'accès au territoire empêche des personnes originaires de pays étrangers à l'Union européenne de poursuivre les études ou les recherches pour lesquelles elles sont inscrites en Belgique, bien qu'elles aient fait la démonstration de leurs qualités et de leur capacité financière.

Sans entrer dans le détail de dossiers individuels, **Madame la Ministre, avez-vous connaissance de cette problématique ?** Avez-vous des contacts avec les autorités fédérales au sujet de l'application de ces normes ? Avez-vous pris position afin de vous assurer que les visas accordés ne soient pas retirés faute de renouvellement au cours des études ou des contrats de recherche ? »

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« Je n'ai pas connaissance de problèmes liés à des refus d'autorisation de séjour pour le non-renouvellement de contrats de recherche, mais je sais qu'existent d'autres difficultés. Nous avons engagé depuis longtemps un dialogue sur le sujet avec les autorités fédérales compétentes et je n'ai pas manqué de faciliter ce dialogue. **L'Académie de recherche et**

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



d'enseignement supérieur (ARES) suit de très près les récentes évolutions de la législation qui découlent directement et indirectement de la transposition de la directive (UE) 2016/801 de l'Union européenne. L'ARES joue un rôle proactif en accompagnant les établissements dans ces changements législatifs, en communiquant les différents problèmes à l'Office des étrangers et en assurant une coordination entre les établissements à ce sujet. Par ce biais, l'ARES a alerté à plusieurs reprises le cabinet de la secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration et l'Office des étrangers de certaines problématiques. [...]

Plusieurs pistes d'amélioration ont été proposées à l'Office des étrangers pour pallier ces difficultés, dont la création d'un vade-mecum qui sera finalisé prochainement et permettra de clarifier les procédures en vigueur. Il avait également été convenu de procéder à une évaluation de la nouvelle réglementation fédérale, lois et arrêtés y afférents, un an après son entrée en vigueur, afin d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées lors de son application pratique. »

Réponse du député :

« J'ai été contacté par des doctorants qui se re trouvaient dans des situations difficiles. [Je les renverrai] vers les autorités fédérales et éventuellement vers l'ARES et votre cabinet pour tenter d'améliorer ce qui pourrait l'être, trouver des solutions et résoudre des situations humainement difficiles. »

Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020d403d>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.